

RAPPORT

Val-de-Travers, le 13 mai 2026

**Rapport du Conseil communal au Conseil général
relatif à un crédit de 280'000 francs pour la seconde phase de la digitalisation
de l'école Jean-Jacques Rousseau**



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1 CONTEXTE GENERAL

Ces dernières années, les exigences en matière d'enseignement ont fortement évolué sous l'impulsion conjointe des orientations intercantionales, cantonales et des prescriptions du Plan d'études romand (PER). L'intégration progressive et structurée de l'éducation au numérique à l'école obligatoire constitue désormais un levier essentiel pour garantir un enseignement de qualité, en phase avec les réalités contemporaines et les compétences attendues des élèves. Pour rappel, l'éducation numérique est actuellement enseignée de manière transversale de la 3^e à la 6^e année et est une nouvelle discipline à l'horaire, soumis à l'évaluation de la 3^e à la 10^e année.

Dans ce contexte, le Conseil communal s'est engagé dans un processus de modernisation des infrastructures pédagogiques, visant à offrir aux élèves et aux enseignants un environnement de travail adapté, fonctionnel et conforme aux standards actuels. Cette volonté s'inscrit pleinement dans les stratégies cantonales et intercantionales relatives à l'éducation au numérique ainsi que dans la mission de l'école de préparer les élèves aux enjeux sociaux, culturels et technologiques actuels.

Pour mémoire, votre Autorité avait accepté lors de [sa séance du Conseil général du 21 novembre 2022](#), un premier crédit de 233'000 francs pour la digitalisation partielle de l'école Jean-Jacques Rousseau. Cet investissement a permis l'équipement d'une partie des classes en dispositifs de projection visuelle et sonore performants sous la forme de projecteurs avec barres de son. Un bilan de celui-ci vous est présenté dans ce rapport.

Cette première étape a constitué une phase pilote déterminante. Elle a permis de tester les équipements, d'en mesurer l'impact pédagogique et d'identifier précisément les besoins réels du terrain (voir sondage et résultats plus bas). Toutefois, le crédit initialement sollicité ayant été réduit de moitié lors des débats au sein du Conseil général, seule une partie des classes prévues a pu être équipée à ce stade.

Il en résulte aujourd'hui une situation hétérogène, dans laquelle certaines classes bénéficient d'outils numériques modernes, tandis que d'autres ne disposent pas encore des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les pratiques pédagogiques attendues.



A travers ce rapport, nous sollicitons l'octroi d'un deuxième crédit afin de poursuivre la mise en œuvre de la digitalisation de notre cercle scolaire.

2 UTILITES DE LA NUMERISATION DES CLASSES

L'introduction de la nouvelle matière « Éducation au numérique », inscrite dans les orientations actuelles de l'école obligatoire, renforce de manière significative le besoin en équipements adaptés dans toutes les classes, des degrés 3 à 11. Cette discipline ne peut être enseignée de manière cohérente et équitable sans un accès fiable à des outils de projection visuelle et sonore de qualité.

Par ailleurs, une majorité des méthodologies actuelles, dont la nouvelle méthodologie de français, mais également celles liées aux autres langues, aux sciences humaines, aux mathématiques ou encore aux sciences de la nature, repose sur l'utilisation de supports multimédias, de documents interactifs, de ressources audio-visuelles et de démarches collaboratives. Ces approches pédagogiques, prévues et encouragées par le PER nécessitent des moyens techniques adéquats pour permettre la mise en œuvre d'activités fondamentales telles que :

- l'analyse collective de documents visuels ou audiovisuels,
- l'écoute et la compréhension de supports audio,
- la projection de contenus numériques,
- le travail collaboratif et la différenciation pédagogique.

Sans ces outils, les enseignants se trouvent limités dans leur capacité à appliquer les programmes et méthodologies actuels, au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé.

3 BILAN DU PREMIER CREDIT

Dans le but de construire ce rapport, un sondage a été mené auprès des enseignants bénéficiant des équipements installés lors de la première phase. Les retours indiquent une adhésion très large du corps enseignant à cette démarche de numérisation.

Les enseignants concernés relèvent que ces équipements répondent pleinement aux besoins actuels de l'enseignement, facilitent la mise en œuvre des objectifs du PER et permettent de diversifier les pratiques pédagogiques. Ils soulignent également la richesse des activités rendues possibles grâce à ces outils ainsi que le gain en efficacité, en clarté et en interaction avec les élèves.

Les résultats détaillés du sondage sont disponibles en annexe et confirment le caractère désormais indispensable de ces installations pour l'ensemble des degrés concernés.

4 ENJEUX D'EQUITE ET DE COHERENCE

Au-delà des aspects pédagogiques, la poursuite de la numérisation répond à un enjeu fondamental d'équité entre les collègues, les classes et surtout les élèves. Il apparaît aujourd'hui essentiel que tous les élèves bénéficient de conditions d'apprentissage comparables, indépendamment de la classe ou du bâtiment dans lequel ils sont scolarisés.

De même, la direction du cercle scolaire affirme sa volonté de proposer au personnel enseignant un environnement de travail cohérent, moderne et de qualité, favorisant l'innovation pédagogique, la collaboration et l'adaptation aux besoins des élèves.

5 IMPACT SUR LES BATIMENTS SCOLAIRES

Le remplacement des tableaux actuels implique d'une part l'élimination de ceux-ci et d'autre part l'installation de câblages électriques et informatiques qui peuvent être différents dans chaque classe selon l'emplacement des raccordements.

Par ailleurs, l'installation de nouveaux tableaux de dimension différente que ceux qui sont en place actuellement fait apparaître sur le mur frontal de nombreuses anciennes marques de fixation et de trous dans le mur. Des travaux de rhabillage, de retouche et de masticage devront ainsi être réalisés. L'état des murs n'étant pas identique selon les classes, des devis estimatifs moyens ont été demandés à des peintres de la région.

6 EQUIPEMENT PROPOSE ET DEPLOIEMENT

La seconde phase de la numérisation a pour objectif d'équiper les classes restantes, conformément au projet initial et dans une volonté d'assurer une cohérence globale des infrastructures scolaires. Elle permettra ainsi d'achever le processus engagé. À terme, toutes les classes des villages du Val-de-Travers disposeront d'un outil de projection, à l'exception des écoles des degrés 1 et 2.

Par ailleurs, l'évolution des technologies ainsi que la baisse des coûts de certains équipements, particulièrement onéreux lors de la première phase, ont conduit à adapter le matériel retenu pour cette seconde étape. Les systèmes de projection de type *beamer* accompagnés d'une barre de son ont ainsi été remplacés par des écrans interactifs intégrant directement une solution audio.

Ce choix résulte d'une analyse comparative tenant compte à la fois des aspects pédagogiques, techniques et financiers. Il permet notamment de réduire les coûts à l'acquisition, par unité pour le nouveau matériel retenu, sans les frais de rafraîchissement de peinture des murs concernés. À ces économies s'ajoute une diminution significative des frais d'entretien, les écrans interactifs ne nécessitant pas le remplacement périodique des ampoules, contrairement aux *beamers* dont la durée de vie est estimée à environ 20'000 heures.

La configuration des tableaux proposés dans le cadre de cette seconde phase renforce la polyvalence pédagogique de l'équipement et favorise une utilisation quotidienne, au-delà des seuls moments dédiés à l'enseignement numérique.

Le déploiement de ce crédit sera réalisé par étapes successives, en tenant compte des contraintes techniques et organisationnelles liées aux bâtiments scolaires. Les travaux de câblage informatique et électrique nécessitent environ une demi-journée pour équiper deux à trois classes. Les interventions de peinture requièrent quant à elles entre un et deux jours par salle, selon l'ampleur des travaux à effectuer (préparation, éventuels travaux de finition, mise en peinture et temps de séchage).

Concrètement, les opérations de câblage pourront être réalisées les mercredis après-midi précédant l'installation des équipements. En revanche, la pose des tableaux interactifs ainsi que les travaux de peinture devront être effectués durant les périodes de vacances scolaires afin de limiter les perturbations du fonctionnement des établissements. Il convient également de relever que les travaux de peinture pourront, si nécessaire, être réalisés ultérieurement et répartis entre plusieurs artisans.

Par ailleurs, la planification devra intégrer les travaux annuels de conciergerie et d'entretien des bâtiments scolaires. Dès lors, l'essentiel des interventions sera programmé durant les vacances scolaires. Le déploiement complet du projet est prévu au cours de l'année scolaire 2026-2027.

7 RISQUES LIES A LA NUMERISATION ET ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de cette seconde phase de numérisation, une attention particulière a également été portée aux aspects environnementaux et à la consommation énergétique des équipements retenus. Les écrans

RAPPORT

interactifs sélectionnés présentent une consommation électrique maîtrisée, comparable à celle d'un téléviseur LED standard de grande dimension. Ils disposent par ailleurs de fonctions de veille limitant fortement la consommation lorsque les appareils ne sont pas utilisés.

Le choix du matériel s'est également appuyé sur des critères d'efficacité énergétique et de durabilité. Les équipements retenus bénéficient notamment de certifications reconnues dans le domaine de l'efficacité énergétique, contribuant ainsi à réduire l'impact environnemental du projet tout en garantissant des conditions d'utilisation adaptées au contexte scolaire.

8 COÛTS

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez la liste des collèges ainsi que le nombre de classe à équiper :

Collèges	Nombre classes	Câblage, peinture, mobilier, élimination	Tableaux et écrans	Total
Couvet (2 bâtiments)	11	42'760.-	76'010.-	118'770.-
Fleurier, collège jaune	8	20'200.-	55'280.-	75'480.-
Môtiers-Boveresse	4	10'100.-	27'640.-	37'740.-
St-Sulpice	1	3'000.-	6'910.-	9'910.-
Les Verrières	2	5'050.-	13'820.-	18'870.-
La Côte-aux-Fées	1	2'525.-	6'910.-	9'435.-
Réserve organisation des classes	1	2'525.-	6'910.-	9'435.-
Totaux	28	86'160.-	193'480.-	279'640.-

Le coût total est de Fr. 279'640.- et comprend Fr. 86'160.- de divers travaux nécessaires pour l'installation des tableaux. En particulier, des travaux de câblage et de peinture après la pose étant donné que les nouvelles dimensions des tableaux font apparaître des marques et des trous sur et dans les murs.

Une réserve d'un tableau est intégrée dans le projet étant donné que l'organisation des classes varie d'une année à l'autre et qu'il ne serait pas opportun de se retrouver avec une classe non-équipée.

9 INCIDENCE SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le crédit qui vous est soumis aujourd'hui engendre des investissements de natures différentes :

	Montant	Amortissement	Année	Charges annuelle
Peinture	41'360.-	10%	10 ans	4'136.-
Ecrans	68'600.-	25%	4 ans	17'150.-
Tableaux	124'800.-	10%	10 ans	12'488.-
Câblage et divers	44'800.-	5%	20 ans	2'240.-
Total arrondi				36'020.-

soit un amortissement aux taux moyen de 12.90%.

• Investissement brut	Fr.	280'000.-
Amortissement annuel de 12.90%	Fr.	36'020.-
<u>Charges d'intérêts annuelles</u>	Fr.	<u>2'800.-</u>
Charge annuelle nette	Fr.	38'820.-

Mécanisme de maîtrise des finances

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2026 se monte à *1'466'600 francs*. Le montant du crédit soumis à votre Autorité étant inférieur à cette limite, le crédit proposé est soumis à la majorité simple.

10 CONCLUSION

La poursuite de la numérisation des classes s'inscrit dans une démarche réfléchie, progressive et alignée avec les orientations pédagogiques actuelles. Elle constitue un prérequis indispensable pour garantir un enseignement de qualité, conforme aux exigences du PER, aux attentes institutionnelles et aux besoins du terrain.

Il apparaît aujourd'hui cohérent et nécessaire de franchir cette seconde étape afin de permettre à l'ensemble des classes de bénéficier des mêmes conditions d'enseignement et d'apprentissage, et d'assurer ainsi la pleine réalisation des objectifs fixés dès le lancement du projet.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT :

LE CHANCELIER :

Benoît Simon-Vermot

Christian Reber

ANNEXES :

- Annexe 1 : Questionnaire – Évaluation des équipements numériques en classe
- Annexe 2 : Analyse des résultats du sondage
- Annexe 3 : Arrêté du Conseil général

Annexe 1 : Questionnaire – Évaluation des équipements numériques en classe

(À l'attention des enseignants utilisant les équipements de projection / écrans interactifs)

Introduction

Dans le cadre de la réflexion relative à la poursuite de la numérisation des salles de classe, ce sondage vise à recueillir le retour des enseignants utilisant actuellement ces équipements. Les réponses permettront d'évaluer dans quelle mesure ces installations répondent aux besoins actuels de l'enseignement, soutiennent la mise en œuvre du Plan d'Études Romand (PER) et contribuent à la qualité des pratiques pédagogiques.

Le questionnaire est anonyme et ses résultats seront utilisés à des fins d'analyse institutionnelle et décisionnelle.

1. Utilisation générale du matériel

1.1 À quelle fréquence utilisez-vous cet équipement dans votre enseignement ?

- ☐ Quotidiennement
- ☐ Plusieurs fois par semaine
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Occasionnellement
- ☐ Rarement

2. Adéquation avec les besoins actuels de l'enseignement

Merci d'indiquer votre degré d'accord avec les affirmations suivantes :

Échelle :

1 = Pas du tout d'accord | 2 = Plutôt pas d'accord | 3 = Plutôt d'accord | 4 = Tout à fait d'accord

2.1 Les équipements numériques installés répondent aux besoins actuels de l'enseignement.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

2.2 Ils sont adaptés aux exigences pédagogiques actuelles de l'école obligatoire.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

2.3 Ils constituent un outil pertinent pour l'enseignement aux degrés concernés.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

3. Mise en œuvre du Plan d'Études Romand (PER)

3.1 Ces équipements facilitent la mise en œuvre des objectifs du PER.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

3.2 Ils soutiennent efficacement l'enseignement de la nouvelle matière « Éducation au numérique ».

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

3.3 Ils permettent de mettre en œuvre les méthodologies actuelles (p. ex. français, langues, sciences, SHS).

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

4. Diversification et richesse des pratiques pédagogiques

4.1 Ces équipements permettent de diversifier les pratiques pédagogiques.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

4.2 Ils facilitent l'utilisation de supports visuels et audio de qualité.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

RAPPORT

5. Impact sur l'efficacité et la dynamique de classe

5.1 L'utilisation de ces équipements améliore l'efficacité de mon enseignement.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

5.2 Elle améliore la clarté des explications et des consignes données aux élèves.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

5.3 Elle favorise l'interaction et l'engagement des élèves en classe.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

6. Caractère indispensable des équipements

6.1 Aujourd'hui, ces équipements me semblent indispensables pour assurer un enseignement de qualité.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

6.2 Il est important que toutes les classes soient équipées de manière équivalente.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

7. Formation et échanges de pratiques

7.1 Une formation complémentaire sur l'utilisation pédagogique de ces équipements serait utile.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

7.2 Des échanges de pratiques entre collègues (partage d'expériences, idées d'activités) seraient bénéfiques.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

7.3 Je serais intéressé(e) à participer à des moments d'échange ou de formation interne.

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

8. Commentaire facultatif

8.1 Remarques, exemples d'activités ou suggestions en lien avec l'utilisation de ces équipements :

Annexe 2 : Analyse des résultats du sondage

Rapport synthétique – Utilité des équipements numériques de projection en classe

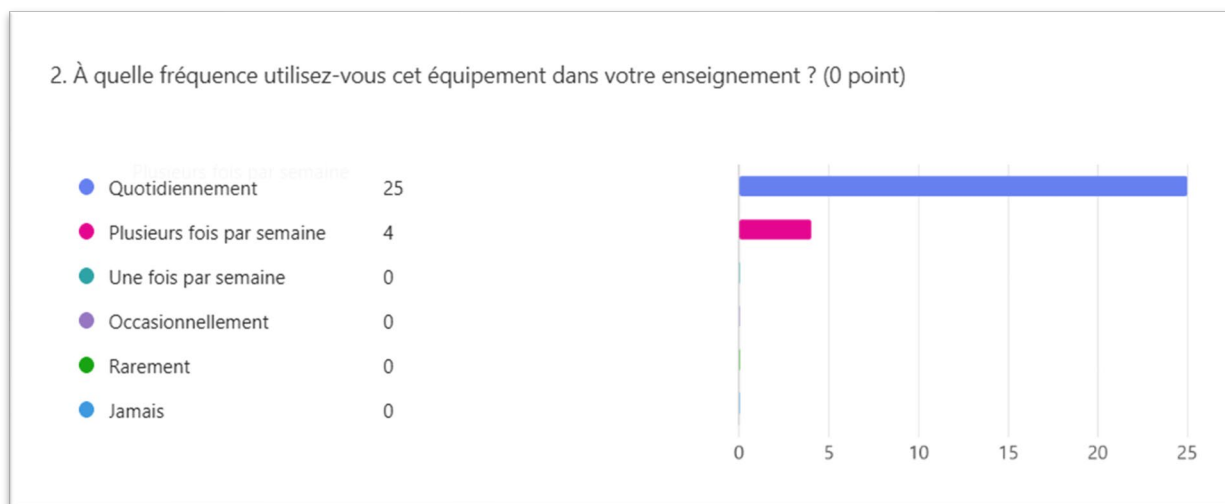
1. Contexte et objectif du sondage

Dans le cadre de l'évaluation des équipements numériques de projection installés dans les classes des degrés 5ème à 11ème (élèves de 8 à 15 ans), un sondage a été réalisé auprès des enseignants. L'objectif était d'évaluer :

- la fréquence d'utilisation de ces équipements,
- la diversité des usages pédagogiques,
- l'impact sur les pratiques enseignantes,
- la pertinence d'un investissement pérenne dans ces dispositifs.

2. Résultats clés issus du sondage

Graphique 1 – Fréquence d'utilisation des équipements



Les résultats montrent que :

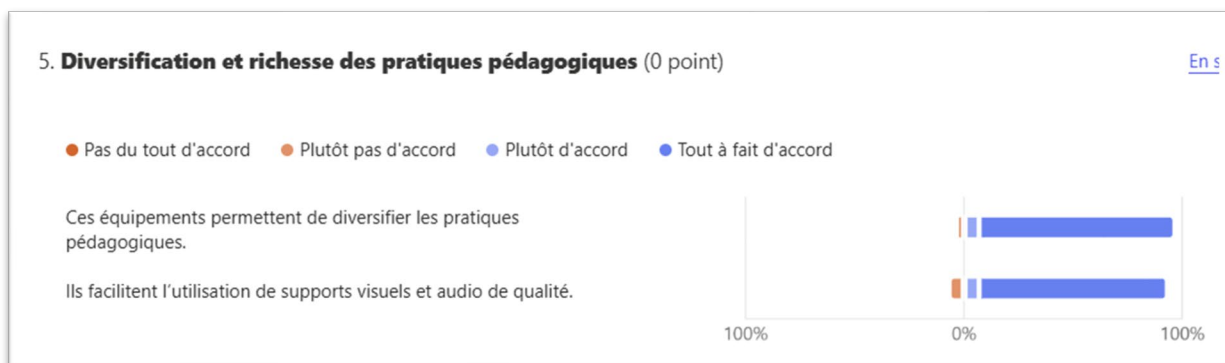
- Une très large majorité des enseignants utilisent le matériel de projection quotidiennement ou presque quotidiennement.
- Aucun répondant ne déclare un usage occasionnel ou marginal.

Les équipements numériques de projection ne constituent pas un outil accessoire, mais bien un support pédagogique central, pleinement intégré aux pratiques d'enseignement quotidiennes.

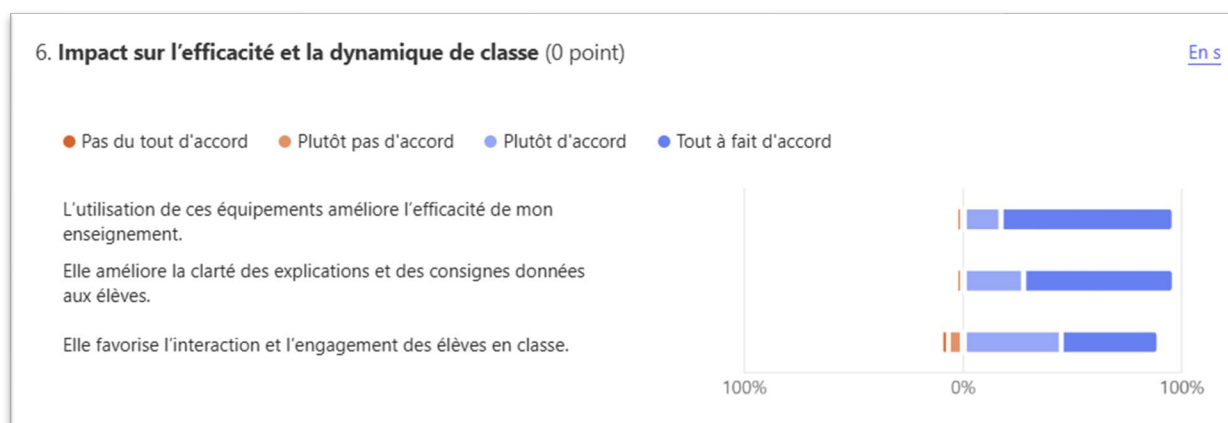
Graphique 2 – Types d'activités pédagogiques réalisées

Les enseignants utilisent les équipements de projection pour :

- la présentation de contenus (supports visuels, schémas, vidéos),
- des activités interactives (exercices collectifs, corrections, discussions),
- l'accès à des ressources numériques en ligne,
- la différenciation pédagogique,
- le travail collaboratif et la gestion de classe.



Le matériel est mobilisé pour une multitude d'activités pédagogiques, couvrant l'ensemble des disciplines et répondant aux besoins variés des élèves.

Graphique 3 – Impact sur les pratiques enseignantes

Les réponses indiquent que :

- Les enseignants estiment majoritairement que leurs pratiques pédagogiques ont évolué grâce à ces équipements.
- Une très forte proportion affirme qu'il leur serait difficile, voire impossible, de revenir à un enseignement sans projection numérique.
- Les enseignants considèrent que les nouvelles méthodologies pédagogiques exigent l'utilisation de ces outils.

3. Témoignages significatifs d'enseignants

« (...) ayant un beamer dans cette classe, je peux affirmer qu'il est indispensable d'en avoir un en classe, dans le dessein de varier, expliciter et exposer les divers moyens d'enseignements. D'autant plus pour les élèves ayant des difficultés disparates.»

« Je ne voyais pas l'utilité lorsqu'un beamer a été installé dans ma classe. Je disais aimer mon tableau noir et mes craies, mais avec les nouveaux moyens d'enseignement (surtout en français), je ne pourrais plus m'en passer et mon enseignement a évolué grâce à cette nouvelle technologie. Je ne reviendrais plus en arrière, même si j'utilise encore quotidiennement mon tableau noir. »

« Utile pour visualiser des plans du jour, des plans de travail rapidement adaptable au progrès de la classe, mais aussi pour montrer des images, vidéos à toute la classe afin d'assurer que tout le monde voit et parle de la même chose.»

Ces témoignages illustrent clairement que l'investissement réalisé a entraîné une évolution durable des pratiques pédagogiques.

4. Enjeux stratégiques pour la commune

Les données recueillies mettent en évidence que :

- Le matériel existant est pleinement utilisé et rentabilisé au quotidien.
- L'équipement numérique de projection est devenu un standard pédagogique.
- Une égalité d'équipement entre les classes est perçue comme essentielle par les enseignants.

5. Conclusion et recommandation

Au regard des résultats du sondage :

RAPPORT

- l'investissement dans les équipements numériques de projection apparaît pertinent, nécessaire et justifié,
- il soutient directement la qualité de l'enseignement, l'engagement des élèves et l'innovation pédagogique,
- il constitue un levier stratégique durable pour l'école publique communale.

Il est donc recommandé :

- de pérenniser le budget dédié aux équipements numériques de projection,
- d'assurer une harmonisation de l'équipement entre toutes les classes,
- et de considérer ces dispositifs comme une infrastructure éducative essentielle, au même titre que le mobilier ou les manuels scolaires.

**CRÉDIT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE 280'000 FRANCS POUR LA SECONDE PHASE DE LA DIGITALISATION DE
L'ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi cantonale sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances de la Commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 13 mai 2026 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 1^{er} juin 2026 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

- Article premier** : Un crédit de 280'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'achat de matériel informatique et mobilier, en lien avec le programme cantonal « éducation numérique ».
- Article 2** : La dépense sera enregistrée comme suit :
- Compte d'investissement n° 50600.00 *Biens mobiliers*
 - Entité de gestion n° 22 2170 *Bâtiments scolaires (Ecoles)*
 - Projet n° 100.22.021 *Digitalisation Ecole Jean-Jacques Rousseau - 2^e phase*
- et amortie au taux moyen de 12.90%.
- Article 3** : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 25 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
LE PRÉSIDENT : LA SECRÉTAIRE :

Adrien Pagnier

Véronique Franzin